



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 février 2006

Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames Gabrielle BANNOUX, Heidi BOTTERON, Barbara CRIBLET, Valérie JAGGI WEPF, Rachel JOSEPH, Joëlle MONNIN, Sarah SCAPERROTTA, Stéphanie VIQUERAT EHINGER, Messieurs Guy BANNOUX, Marc GUIGNARD, Raymond GUYAZ, Daniel HOFMANN, Raoul IBANEZ, Dino PETIT, Thierry PIDOUX, Yan ROSSIER, Jean-Claude RUCHET, Jean-François TROYON, Dominique VIQUERAT, David WULLIAMOZ, Pierre WYSSBROD.

Se sont excusés : Mesdames Gabrielle BANNOUX, Heidi BOTTERON, Valérie JAGGI WEPF, Rachel JOSEPH, Sarah SCAPERROTTA, Stéphanie VIQUERAT EHINGER ; Messieurs Marc GUIGNARD, Raymond GUYAZ, Daniel HOFMANN, Raoul IBANEZ, Thierry PIDOUX, Jean-Claude RUCHET, Dominique VIQUERAT, David WULLIAMOZ, Pierre WYSSBROD.

Absents : Mesdames Barbara CRIBLET, Joëlle MONNIN ; Messieurs Guy BANNOUX, Dino PETIT, Yan ROSSIER, Jean-François TROYON.

* * * * *

Monsieur le Président :

L'appel nous apprend que le quorum est atteint et je déclare donc la séance ouverte.

Discours de Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

La Bruyère dit un jour qu' « *Il n'y a guère au monde de plus bel excès que celui de la reconnaissance* ». C'est en ces mots, sous le symbole, non pas de l'excès, mais sous celui de la reconnaissance, que je souhaite introduire quelques mots à l'occasion de notre première séance.

Tout d'abord, j'ai constaté, durant ces quatre dernières années, une vision relativement commune de notre Conseil pour le développement d'Yverdon-les-Bains, tous domaines confondus, ce dont je me réjouis particulièrement. Les réels clivages politiques ont été peu nombreux. L'intérêt de l'ensemble de la communauté a primé dans la plupart de nos débats. Sachez qu'il n'en est pas forcément de même dans certaines villes de notre canton.

Ensuite, reconnaissance puisque qu'Yverdon-les-Bains a été épargnée des catastrophes naturelles durant ces dernières années. Vous vous souvenez sans doute des inondations qui se sont produites l'an passé dans notre pays et qui ont défiguré des régions entières. Pour finir, reconnaissance pour le récent développement d'Yverdon-les-Bains dans le domaine de l'économie, de la culture, du tourisme et du sport, pour ne citer qu'eux, notre cité thermale étant, je le rappelle, rien de moins que la deuxième ville du canton.

Mais nous ne voulons bien évidemment pas en rester là, puisque beaucoup de choses restent à améliorer. J'ai une pensée particulière pour toutes les Yverdonnoises et les Yverdonnois qui sont actuellement confrontés à des difficultés. Plusieurs de nos concitoyennes et concitoyens sont actuellement sans emploi et nos autorités peuvent, par leurs décisions, aider une partie d'entre eux à se réinsérer professionnellement.

Un thème qui me tient particulièrement à cœur est la problématique de la consommation de cannabis parmi notre jeunesse, situation particulièrement préoccupante. Yverdon-les-Bains n'y échappe malheureusement pas. Une récente étude de l'ISPA (Institut Suisse de Prévention de l'Alcoolisme et autres toxicomanies) a montré que les consommateurs de cannabis étaient de plus en plus jeunes et qu'un tiers d'entre eux devaient faire face à des problèmes consécutifs à leur consommation, comme des difficultés de concentration ou des sanctions sociales. Là encore, je suis convaincu que des décisions adéquates de nos autorités, notamment communales et dans le domaine de la prévention, permettront d'amener des solutions.

L'année 2006 sera également une année électorale qui promet de bousculer quelque peu la politique yverdonnoise avec l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des étrangers, l'arrivée probable d'une nouvelle formation et la séparation d'un groupe politique en deux groupes distincts. Une année particulièrement symbolique en ce qui me concerne, puisque je suis moi-même de double nationalité. En effet, Suisse d'origine, j'ai, après avoir marié une Italienne, fini par épouser également sa nationalité.

Ces élections représenteront un très gros travail, notamment au niveau du dépouillement, mais je sais, pour avoir fonctionné deux ans à ses côtés, pouvoir compter sur un Bureau des plus efficaces et des plus compétents.

Pour conclure, je souhaite donc à chaque Conseiller et Conseillère qui se représente aux prochaines élections, non pas ce que dit un proverbe italien, à savoir *qu' « On entre en politique avec un bel avenir devant soi et qu'on en sort avec un terrible passé »*, mais plutôt ce qu'a dit Confucius, à savoir que *« La politique mène à tout, à condition d'y rester »*.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER DÉCEMBRE 2005

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2005

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur pour son travail de rédaction qui reflète parfaitement le contenu de nos séances.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Quelques considérations pratiques :

Comme vous avez pu le constater, nous sommes revenus dans la salle du Conseil communal. Tel était le vœu de plusieurs groupes politiques, ainsi que celui du Bureau. Par commodité, les deux séances d'été se dérouleront néanmoins dans la salle des Débats. Je me suis équipé afin d'être certain de voir le mieux possible les Conseillères et les Conseillers qui se trouvent tout à l'arrière de la salle.

Quant au titre par lequel vous souhaitez vous adresser à votre serviteur, peu importe que ce soit Monsieur le Président ou Premier Citoyen, l'essentiel étant que je puisse vous apercevoir pour vous donner la parole.

Pour finir, vous aurez peut-être remarqué que ni le scrutateur Thierry PIDOUX, ni son suppléant David WULLIAMOZ ne sont présents ce soir. Le Bureau a décidé de faire appel à Jean-David CHAPUIS en remplacement du scrutateur suppléant, David WULLIAMOZ.

* * * * *

Élections communales 2006 :

Le Bureau électoral, en étroite collaboration avec le Greffe municipal, prépare activement les élections du 12 mars prochain. Le dépouillement se déroulera à l'Hôtel de Ville et dans les salles du Château. Le déroulement de la journée est connu dans le détail. La plupart des responsables ont été désignés. Un informaticien de l'administration communale sera présent en permanence durant toute la journée. Inutile de vous dire que plusieurs d'entre vous seront également sollicités à cette occasion, mais rassurez-vous, il y aura de quoi se restaurer tout au long de la journée.

* * * * *

Interruption des séances durant le dépouillement des naturalisations :

L'an passé, notre Conseil avait pris l'habitude d'effectuer des pauses durant le dépouillement des naturalisations. Le Bureau de votre Conseil s'est à nouveau penché sur la question, notamment en raison d'une demande de suppression de cette pause lors de la séance du 1^{er} décembre 2005, qui avait été acceptée par la majorité d'entre vous. Le Bureau a dès lors décidé de supprimer cette pause, ne souhaitant pas prolonger la durée de nos séances. De plus, il est vraisemblable que les téléspectateurs de Canal Nord vaudois apprécieront. Les scrutateurs suppléants qui effectueront le dépouillement pourront toujours se référer au procès-verbal pour prendre connaissance des débats qui auront eu lieu en leur absence.

* * * * *

Pétition :

Le 6 janvier dernier, j'ai reçu une pétition de Monsieur Marcel DESPLAND, domicilié à Yverdon-les-Bains. Elle concerne une demande de réhabilitation partielle du stade Municipal. Compte tenu du nombre important de propositions contenues dans cette pétition, le Bureau a décidé, conformément à l'art. 62 de notre règlement, de la transmettre à l'examen d'une commission ad hoc, ce qui correspond d'ailleurs au souhait de Monsieur Marcel DESPLAND. Je prie par conséquent les Présidents de groupe de communiquer le nom de leur commissaire à notre secrétaire Claudine RIEBEN en fin de séance. Le Bureau encourage vivement la commission à inviter le pétitionnaire à se faire entendre au début de leur séance.

J'ai reçu également ce jour un courrier de Monsieur Marcel DESPLAND concernant la réhabilitation du stade municipal. Ce courrier ayant un caractère purement administratif, je le transfère sans autre à la Municipalité.

* * * * *

Courrier électronique de Monsieur Jean SCHMIDELY :

Ce matin même, j'ai reçu un courrier électronique de Monsieur Jean SCHMIDELY, domicilié à Orbe. Il concerne le traitement des eaux usées du territoire communal et des communes voisines. Ce courriel ayant été également adressé à Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD, je laisse le soin à la Municipalité de lui répondre directement.

* * * * *

Le 31 janvier dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,*

Comme annoncé lors de notre dernière séance de Bureau, je vous confirme que je ne souhaite pas briguer un nouveau mandat de 5 ans en qualité de secrétaire suppléante du Conseil communal.

Elue par votre Conseil le 2 novembre 2000, j'aimerais relever ici tout le plaisir que j'ai éprouvé dans l'accomplissement de cette tâche, riche en enseignements, qui m'a permis de découvrir l'environnement politique yverdonnois, pour finalement m'inciter "à faire le saut" et à passer de l'autre côté du miroir.

Candidate aux prochaines élections communales, je ne satisfais plus à la condition "sans affiliation politique" requise par le Bureau de l'époque chargé de mon engagement. Par conséquent, je vous prie d'accepter ma démission pour le 30 juin 2006.

Je remercie les sept Présidentes et Présidents, ainsi que tous les collègues du Bureau, qui se sont succédés au fil des années, avec lesquels ce fut un plaisir de collaborer. Je ne quitte pas ce poste sans un certain pincement au cœur vis-à-vis des excellents rapports de travail entretenus avec notre dévouée et chevronnée secrétaire titulaire - j'ai nommé Madame Claudine RIEBEN - sans laquelle ce poste n'aurait pas de raison d'être.

En vous remerciant de la confiance que vous m'avez témoignée durant ces années passées au service du Conseil communal, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, à l'assurance de ma parfaite considération.

Et c'est signé : Anne LEUENBERGER.

Comme indiqué dans son courrier, Anne LEUENBERGER a été élue par notre Conseil le 2 novembre 2000. Elle a travaillé avec assiduité et secondé parfaitement notre secrétaire Claudine RIEBEN, notamment lors d'élections et de votations. Anne LEUENBERGER fut régulièrement présente aux séances du Bureau, ainsi que dans nos assemblées. Elle s'est passablement investie dans la mise à jour du site Internet de notre Commune, et a toujours entretenu de très bonnes relations avec ses collègues.

En votre nom, je la remercie d'ores et déjà chaleureusement pour le travail accompli, et lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel. En attendant, il lui reste une dernière ligne droite à accomplir d'ici au mois de juin, et pas des moindres, à savoir les élections communales. Ceci dit, étant candidate aux prochaines élections, il est possible, voire probable, qu'elle ne s'éloigne pas tant que ça de notre assemblée !

Nous procéderons au remplacement d'Anne LEUENBERGER lors de l'assermentation des autorités qui aura lieu vraisemblablement durant le courant du mois de juin.

* * * * *

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une interpellation de Monsieur le Conseiller Cédric PILLONEL
- Une motion de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre CHAPUIS
- Une question de Monsieur le Conseiller Yves-Olivier JACCARD
- Une question de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA
- Une question de Madame la Conseillère Marie-Louise HEFTI
- Une question de Monsieur le Conseiller Gabriel PISU
- Une question de Monsieur le Conseiller Pascal FER

* * * * *

Avant de terminer, je profite de mon droit de parole au point des communications pour souhaiter à Monsieur le Conseiller Jacques LEVAILLANT un excellent anniversaire !

* * * * *

Comme le dit l'écclesiaste, il y a un temps pour tout ; le temps des communications de votre serviteur étant terminé, nous passons au point 5 de notre ordre du jour.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Le Conseil communal n'a pas reçu de communications écrites de la Municipalité. Cette dernière a-t-elle des communications orales à transmettre au Conseil communal ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les chaleureuses salutations de votre Municipalité. Celle-ci me prie de vous transmettre la communication suivante :

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

relative à l'article de *24 Heures* du mercredi 18 janvier 2006 intitulé :

« Un peu de jus pour éponger le passif des Citrons Masqués »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article paru dans *24 Heures* du mercredi 18 janvier 2006 sous la plume de Madame Sandrine FATTEBERT et titré « Un peu de jus pour éponger le passif des Citrons Masqués » donne une fausse information.

Celui-ci affirme, je cite : *"Pierre-André Kesselring, le propriétaire-exploitant du Café-Théâtre Les Citrons Masqués, lançait un appel dans nos colonnes, en novembre dernier. Objectif ? Permettre à son établissement à vocation socioculturelle de perdurer. La Municipalité et les acteurs économiques de la place yverdonnoise ont accepté de signer une lettre de créance en sa faveur, sous certaines conditions. Aujourd'hui, la balle est dans le camp d'un établissement bancaire de la place"*. Cette affirmation est totalement erronée.

Soucieuse de la défense des intérêts de la Commune, la Municipalité demande régulièrement à sa direction des finances de lui établir la liste des débiteurs de la caisse communale.

En fonction de la situation du débiteur et du non-respect des échéances, elle entreprend des démarches auprès de l'Office des poursuites, ce qui a été le cas en 2005 envers le tenancier des Citrons Masqués.

En décembre 2005, la Municipalité a appris que ce dernier avait entrepris une démarche d'assainissement de sa situation financière.

Dans le but de récupérer sa créance, la Municipalité a établi une lettre d'intention déclarant qu'elle était disposée à suspendre ses démarches auprès de l'Office des poursuites, pour autant que le débiteur honore l'entier des créances dues envers la caisse communale.

Une telle démarche est normalement entreprise envers tout débiteur qui cherche à régler ses dettes. En clair, la Municipalité est disposée à patienter quelque peu, dans l'espoir de récupérer une créance.

La Municipalité regrette que l'information erronée diffusée par *24 Heures* le 18 janvier 2006, ait semé le doute parmi les commerçants yverdonnois et la population.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

6. PRÉAVIS NO 01/06 CONCERNANT 17 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : SHKUMBIM BERISHA, HASANETA HASANOVIC, MALSORE HOXHAI, MIRA JOKSOVIC, ALEKSANDRA JOVIC, SHIMO JURKIC, IVANA KNEZEVIC, MARIJANA KNEZEVIC, SLAVKO MARKOVIC, ALDIN MURATOVIC, MEDINA OMEROVIC, RAGI RAVEENDRAN, THENUGA RAVEENDRAN, SABAHUDIN SABIC, ZAKLINA STANKOVIC-MILENKOVIC, NISANTHI THANGARAJAH, THANUSHA THANGARAJAH (MADAME MARCELINE MILLIoud, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Madame Marceline MILLIoud :

Je souhaite vous adresser quelques mots, en plus de la conclusion.

A chaque audition, la Commission était assistée d'un membre de la Municipalité. Comme leurs noms ne figurent pas sur le rapport succinct élaboré au cours des auditions, je me permets de les remercier sans les nommer.

Vous avez pu le constater en lisant le préavis, huit candidats qui avaient moins de 14 ans au moment de la déposition de leur demande, étaient dispensés de l'audition.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Marceline MILLIOUD ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport final de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article unique :

Monsieur le Président :

La discussion n'est pas demandée ; nous allons par conséquent passer au vote à bulletin secret et je prie les huissiers de distribuer les bulletins de vote.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Monsieur le Président :

Le scrutin est clos. Je prie les huissiers de récolter les bulletins.

En attendant les résultats du vote sur les demandes de naturalisation, nous poursuivons notre ordre du jour.

Résultats du vote :

(Ceux-ci sont communiqués aux Conseillers avant le point 10 de l'ordre du jour)

Bulletins délivrés : 79 Bulletins rentrés : 79

Candidats	Bul. Blancs	Bul. Nuls	Bul. valables	Majorité Absolue	OUI	NON
<u>1^{er} candidat</u> : Monsieur Shkumbim BERISHA, son épouse Mejreme BERISHA, née REXHEPI et ses enfants Hilari, Hedije, Edon et Edona	3	0	79	40	68	8
<u>2^e candidat</u> : Mademoiselle Hasaneta HASANOVIC	3	0	79	40	65	11
<u>3^e candidat</u> : Mademoiselle Malsore HOXHAI	3	0	79	40	68	8

Candidats	Bul. Blancs	Bul. Nuls	Bul. valables	Majorité Absolue	OUI	NON
<u>4^e candidat</u> : Madame Mira JOKSOVIC, née PAVLOVIC, son époux Njegos JOKSOVIC et ses enfants Aleksandar et Tijana	3	0	79	40	66	10
<u>5^e candidat</u> : Mademoiselle Aleksandra JOVIC	3	0	79	40	66	10
<u>6^e candidat</u> : Monsieur Shimo JURKIC	3	0	79	40	67	9
<u>7^e candidat</u> : Mademoiselle Ivana KNEZEVIC	3	0	79	40	66	10
<u>8^e candidat</u> : Mademoiselle Marijana KNEZEVIC	3	0	79	40	66	10
<u>9^e candidat</u> : Monsieur Slavko MARKOVIC, son épouse Ljiljana MARKOVIC, née JESIC et ses enfants Milos et Strahinja	3	0	79	40	66	10
<u>10^e candidat</u> : Monsieur Aldin MURATOVIC	3	0	79	40	65	11
<u>11^e candidat</u> : Mademoiselle Medina OMEROVIC	3	0	79	40	66	10
<u>12^e candidat</u> : Mademoiselle Ragi RAVEENDRAN	3	0	79	40	70	6
<u>13^e candidat</u> : Mademoiselle Thenuga RAVEENDRAN	3	0	79	40	69	7
<u>14^e candidat</u> : Monsieur Sabahudin SABIC	3	0	79	40	65	11
<u>15^e candidat</u> : Madame Zaklina STANKOVIC, née MILENKOVIC	3	0	79	40	66	10
<u>16^e candidat</u> : Mademoiselle Nisanthi THANGARAJAH	3	0	79	40	71	5
<u>17^e candidat</u> : Mademoiselle Thanusha THANGARAJAH	3	0	79	40	71	5

Monsieur le Président :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre Commune et plus particulièrement ceux qui se sont ou se seraient déplacés ce soir dans cette salle et remercie par ailleurs la commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

- 1^{er} candidat : Monsieur Shkumbim BERISHA,
son épouse Mejreme BERISHA, née REXHEPI
et ses enfants Hilari, Hedije, Edon et Edona
- 2^e candidat : Mademoiselle Hasaneta HASANOVIC
- 3^e candidat : Mademoiselle Malsore HOXHAJ
- 4^e candidat : Madame Mira JOKSOVIC, née PAVLOVIC
son époux Njegos JOKSOVIC
et ses enfants Aleksandar et Tijana
- 5^e candidat : Mademoiselle Aleksandra JOVIC
- 6^e candidat : Monsieur Shimo JURKIC
- 7^e candidat : Mademoiselle Ivana KNEZEVIC
- 8^e candidat : Mademoiselle Marijana KNEZEVIC
- 9^e candidat : Monsieur Slavko MARKOVIC,
son épouse Ljiljana MARKOVIC, née JESIC
et ses enfants Milos et Strahinja
- 10^e candidat : Monsieur Aldin MURATOVIC
- 11^e candidat : Mademoiselle Medina OMEROVIC
- 12^e candidat : Mademoiselle Ragi RAVEENDRAN
- 13^e candidat : Mademoiselle Thenuga RAVEENDRAN
- 14^e candidat : Monsieur Sabahudin SABIC
- 15^e candidat : Madame Zaklina STANKOVIC, née MILENKOVIC
- 16^e candidat : Mademoiselle Nisanthi THANGARAJAH
- 17^e candidat : Mademoiselle Thanusha THANGARAJAH

7. PRÉAVIS NO 47/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 82'000.- POUR PROCÉDER AU RÉAMÉNAGEMENT ET À L'AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DÉVOLUS AU CONTRÔLE DES HABITANTS, À LA RUE DU VALENTIN (MONSIEUR GUY ANGELOZ, RAPPORTEUR)

Monsieur Guy ANGELOZ :

Avant de passer à la conclusion, j'aimerais apporter un correctif à la page 2 ; il s'agit de Fr. 60'000.- et non de Fr. 60'00.-. Je vous remercie.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Guy ANGELOZ ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Irène KELLER, Marianne SAVARY, Françoise WEISSBRODT ; Messieurs Guy ANGELOZ, Jean-David CHAPUIS, Michel MÜLLER, Jean-Marc PERNET.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Madame Suzanne ROETHLISBERGER :

J'aimerais bien, lorsque cela sera construit, qu'on place un pictogramme à l'entrée principale qui donne sur la rue du Valentin, afin que les personnes à mobilité réduite sachent qu'elles peuvent aller dans l'ancienne salle, utilisée actuellement, étant donné que les guichets seront beaucoup trop hauts.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il est évident que d'un côté ou de l'autre, l'accès aux personnes handicapées sera assuré. J'imagine que c'est de l'entrée principale dont vous parlez et je peux vous rassurer sans problème Madame la Conseillère.

Madame Suzanne ROETHLISBERGER :

L'entrée est une chose, mais je crois que vous n'avez pas prévu la hauteur du guichet.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les guichets qui sont dessinés en arc de cercle ne sont pas des guichets définitifs. C'est un élément graphique. On va prendre en compte votre remarque et prévoir un guichet dans ce sens-là.

Madame Suzanne ROETHLISBERGER :

Sinon, il y a une table ronde dans une autre salle, mais dans ce cas, il faudrait prévoir une indication, afin que les personnes à mobilité réduite sachent comment y accéder. Je vous remercie.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Que ce soit d'un côté ou de l'autre, l'accès sera garanti.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Nous allons très certainement accepter ce préavis. Cependant, celui-ci ne règle pas tous les problèmes liés aux locaux des Services communaux.

Je propose donc à la Municipalité d'étudier la création, voire la construction d'une Maison de Commune, indépendante de l'hypothétique Maison d'Etat envisagée par notre Canton. Cette Maison de Commune regrouperait les différents Services communaux en un seul lieu et serait bien agréable pour tous nos concitoyens. Elle pourrait par exemple se trouver dans la zone des cars postaux, qui semblerait se libérer bientôt et elle participerait ainsi à l'idée de rapprocher la ville du lac.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois que l'intervention de Monsieur le Conseiller ROMAILLER s'inscrit dans la droite ligne d'une motion qui a été présentée sauf erreur par Monsieur le Conseiller MOUQUIN il y a quelques mois, motion qui est sur la table de travail de la Municipalité.

On prend acte de votre demande et on la verse au dossier de la motion.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse et je suivrai attentivement, comme je pense Monsieur MOUQUIN et bien d'autres, cette motion et cette affaire.

La parole n'est plus demandée et ce préavis no 47 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 82'000.- est accordé à la Municipalité pour procéder au réaménagement et à l'agrandissement des locaux dévolus au Contrôle des habitants, à la rue du Valentin.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3606 « Locaux HAB » et amortie en 3 ans.

8. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2006

Monsieur le Président :

Selon la circulaire du 6 octobre 2003 du Département des institutions et des relations extérieures de l'État de Vaud concernant les principales incidences de la prolongation de la législature en cours, notre Conseil pouvait soit prolonger de six mois le mandat de la commission de gestion, soit nommer une nouvelle commission. C'est le second cas qui a été retenu, étant donné que le Bureau a été préalablement informé, en début d'année, de changements au sein de cette commission de gestion.

Celle-ci est composée, je vous le rappelle, de 9 membres et d'un suppléant par groupe politique siégeant au Conseil, selon l'article 33, alinéa 2 du règlement de notre Conseil. J'attends par conséquent des propositions de la part des divers groupes politiques.

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe S+E vous propose de reconduire ses deux représentantes, à savoir :

Membre : Madame Heidi BOTTERON

Suppléante : Madame Marianne SAVARY

Monsieur Yves RICHARD :

Le groupe Radical vous propose aussi de reconduire ses trois membres, soit :

Membres : Monsieur Guy ANGELOZ
Monsieur Albert MARTIN
Monsieur François CHASSOT

Suppléant : Monsieur Jean-Noël PASTEUR

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Le groupe Socialiste vous propose :

Membres : Madame Françoise WEISSBRODT
Monsieur Jean-Marc COUSIN
Monsieur Jacques MARTIN

Suppléant : Monsieur Jacques FIVAZ

Madame Marie-Louise HEFTI :

Le groupe Libéral propose les personnes suivantes :

Membre : Madame Irène KELLER RICHNER

Suppléante : Madame Catherine CARP

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous propose les candidatures suivantes :

Membre : Madame Georgette ROMON

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence des candidatures suivantes :

Pour les membres :

Mesdames et Messieurs Heidi BOTTERON, Irène KELLER, Georgette ROMON, Françoise WEISSBRODT, Guy ANGELOZ, François CHASSOT, Jean-Marc COUSIN, Albert MARTIN et Jacques MARTIN.

Pour les suppléants :

Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Marianne SAVARY, Jean-Pierre CHAPUIS, Jacques FIVAZ et Jean-Noël PASTEUR.

Comme il y a 9 candidatures pour les 9 postes à repourvoir et 5 suppléants, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Monsieur le Président :

La Commission de gestion est donc au complet pour la fin de la législature, à savoir jusqu'au 30 juin 2006. Je félicite les membres de cette Commission pour leur élection et leur souhaite plein succès pour leur travail.

9. A VOUS LA PAROLE ! UNE DEMI-HEURE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE.
--

Monsieur le Président :

En préambule, je dirais que ce point aurait effectivement pu être intégré dans les communications du Président. Je remercie celles et ceux qui ont bien voulu accepter que ce soit un point séparé à l'ordre du jour.

Pour rappel, *A vous la parole !* a pour but de permettre aux habitants de notre Ville de rencontrer une délégation de notre Conseil pour poser une question, présenter un projet, partager une préoccupation, etc.

A vous la parole ! était à l'essai pendant une année. Durant cette période, des entrevues entre des habitants et une délégation du Conseil ont eu lieu à deux reprises. Pour rappel, le 7 avril 2005, notre Conseil a autorisé le Bureau de l'époque à mettre en œuvre *A vous la parole !* Le Bureau actuel, à qui il appartient de décider s'il entend ou non poursuivre l'expérience, désire avoir l'avis du Conseil. Je vais donc procéder à un vote consultatif sur le sujet, après que notre Conseil a eu l'occasion d'en débattre. J'ouvre donc la discussion sur *A vous la parole !*

Monsieur Patrik DURUZ :

Le groupe Radical a discuté de cette proposition dans sa séance de mardi dernier. Ayant constaté que des deux avis, on ne pouvait pas trouver un qui s'imposait plus que l'autre, nous avons décidé de laisser la liberté de vote, dans le cadre du groupe Radical, sur cet objet.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

En son temps, l'UDF avait proposé quelque chose de similaire, mais qui était plus direct et qui s'adressait à la Municipalité en ayant une permanence municipale.

Je pense en effet que ce projet, qui avait de justesse capoté à l'époque, pourrait être remis sur le tapis et qu'on pourrait envisager de s'adresser directement à la Municipalité, plutôt que de s'adresser aux Conseillers qui ensuite doivent quand même s'adresser à la Municipalité.

Je crois que cela serait vraiment rapprocher le monde politique du monde populaire, en laissant les gens venir en contact avec la Municipalité. Celle-ci pourrait facilement mettre en place une permanence pendant laquelle un Municipal serait présent à un moment donné d'une journée par mois, à disposition de la population. Il pourrait très facilement utiliser ce temps sur son ordinateur portable pour quand même faire quelque chose s'il n'y a personne, mais ce serait une ouverture vis-à-vis de la population que je verrais très bien et qui nous déchargerait de cette question qui nous est posée ce soir.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

S'il est vrai qu'*A vous la parole !* n'a pas eu un succès faramineux au niveau de la participation, je trouve pour ma part très important qu'on reste ouvert à l'écoute des questions de la population. Il y a peut-être certainement des questions de lourdeurs, il n'était pas très facile de participer, il fallait s'annoncer à l'avance, parler devant les Conseillers présents, ce n'était pas très simple et on peut se dire que cette méthode était peut-être difficile.

Je pense qu'il est important et là je suis d'accord avec Monsieur ROMAILLER, de rester ouvert. La proposition de Monsieur ROMAILLER en est une, mais il y en a des tas d'autres ; on pourrait penser à un numéro « vert » avec un répondeur, où les gens pourraient poser des questions, qu'on relayerait au Conseil communal ; on peut mettre une boîte aux lettres ; on peut laisser une adresse e-mail ouverte au niveau des questions. Il y a peut-être d'autres moyens qui n'impliquent pas forcément la Municipalité, qui peuvent quand même être du ressort du Bureau du Conseil et celui-ci doit réfléchir comment relayer ces questions.

J'invite le Bureau du Conseil à continuer de réfléchir de quelle manière on peut rester ouvert à la population, de façon simple, parce qu'il est vrai que ce n'est pas facile de venir devant toute une assemblée pour poser sa question.

Monsieur le Président :

Merci Madame la Conseillère ; je vois que cette proposition va également au Bureau.

Monsieur Patrik DURUZ :

J'aimerais tout de même rappeler que cette ouverture est tout de même déjà existante ; c'est quand même un argument qui n'a pas été énoncé. Il y a dans cette assemblée 100 boîtes aux lettres, pratiquement 100 e-mails et c'est de notre devoir, de notre travail, de notre mission aussi, que de faire la courroie de transmission.

Nous sommes tous prêts à le faire et je ne crois pas qu'on soit un Conseil particulièrement fermé à l'avis de la population.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Conseiller. Je rappelle également qu'une adresse e-mail existe aussi à l'intention du Conseil communal.

Monsieur André PERRET :

J'imagine aussi que beaucoup de personnes dans la population qui ont des questions à poser, sont des questions liées avant tout à l'administration ou à des éléments qui correspondent à la gestion de la Commune. En tant que Conseiller, communal, c'est vrai qu'on est très démuni. Ce n'est pas de notre responsabilité, c'est de celle de la Municipalité. J'ai aussi passé quelques années dans le cadre de la Municipalité et je crois que chaque Municipal, comme le Syndic, est toujours disponible si la population a une question à poser.

La liaison qui me paraîtrait la plus directe, c'est avec la Municipalité, ou un membre de celle-ci, sous la forme que la Municipalité juge utile. Dans le cadre du Conseil, je rejoins Monsieur DURUZ, on est une centaine de personnes qui pouvons avoir le contact avec la population et je crois qu'aucun d'entre vous n'a refusé d'écouter un citoyen qui avait une question à poser. A mes yeux, on n'a pas besoin d'organiser quelque chose d'aussi rigide que ce qui avait été fait, mais je crois qu'on peut dire à la population que le cas échéant, l'un d'entre nous est toujours à l'écoute, s'il y a une question qui se pose. Si cette question touche vraiment l'administration communale, le citoyen a tout intérêt à passer directement auprès d'un membre de la Municipalité.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité abonde dans les propos de Monsieur le Conseiller PERRET et pour répondre à Monsieur le Conseiller ROMAILLER, je dirai que les habitants et habitantes de cette Ville utilisent largement le courrier, le mail, le téléphone, ou simplement nous interpelle dans la rue lorsque nous nous croisons sur la place Pestalozzi. Il n'y a pas de séance de Municipalité sans qu'une ou un collègue ne relaie telle ou telle question ; cela vient aussi par le Greffe.

Cette possibilité existe et je profite de la rappeler aux habitants de cette Ville. Nous sommes à disposition de toutes et tous pour répondre à vos interrogations, à vos questions ; n'hésitez pas à prendre contact avec vos autorités.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée. Nous allons passer à un vote, je le rappelle, consultatif, mais je souhaite tout de même obtenir une réponse précise sur le sujet. Celles et ceux qui souhaitent poursuivre l'expérience d'*A vous la parole !* sont priés de lever la main.

Le vote étant relativement serré, nous allons procéder à un comptage des voix et je prie les scrutateurs de le faire.

Résultat du vote : par 28 voix contre 25, et 20 abstentions, **le Conseil souhaite stopper l'expérience d'*A vous la parole !***

Le Bureau en prend acte ; il va bien évidemment prendre en compte ce résultat et se pencher à nouveau sur la question des formes possibles de dialogues interactives avec la population et informera notre Conseil de sa décision lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Président :

Avant de passer au point 10 de notre ordre du jour, nous allons passer à la proclamation des résultats pour les demandes de naturalisation.

(Ces résultats sont reportés aux pages 9 à 10 du présent procès-verbal)

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS**Interpellation de Monsieur Cédric PILLONEL (Référendum Union des communes vaudoises)**

Hier, 1^{er} février, le référendum lancé par l'Union des communes vaudoises (UCV) a formellement abouti. Pour information, ce référendum vise à faire refuser par le peuple un transfert de charges du canton sur les communes. Pour tous les objets financiers, il convient toutefois de revenir sur les circonstances qui les ont amenés.

Le Conseil d'Etat de notre Canton cherche depuis de nombreuses années à redresser les finances cantonales dont la précarité ne peut que nuire aux générations futures. Considérant la bonne santé financière des communes, il se proposait d'opérer un report de charge de 100 millions sur les communes. Après de nombreuses négociations avec l'Union des communes vaudoises, la somme avait été abaissée à 28 millions. Devant le refus de plusieurs syndicats et de certains milieux politiques, le Grand Conseil n'a finalement voté que le décret consacré aux subsides pour les transports publics d'un montant de 17 millions.

Les villes centres, comme Lausanne ou Yverdon, principales bénéficiaires des subventions pour les transports publics, donc par conséquent principales perdantes également, ont tout fait pour l'adoption de ce décret. Notre Municipalité a d'ailleurs bien expliqué ce geste, comme le disait le Syndic : *«Il en va de l'intérêt des communes et de tous les Vaudois d'avoir un canton aux finances fortes.»* Malheureusement, tout le monde n'a pas eu la même grandeur d'esprit, voire la même sagesse que notre Municipalité. L'UCV a lancé un référendum contre le décret des 17 millions.

Avec des arguments spécieux, les référendaires prétendent rallumer la guerre entre l'Etat et les communes. Ils expliquent que le décret contraindra les communes à augmenter les impôts. Ces arguments sont très tendancieux. A titre d'exemple, le budget de notre Commune a été voté, par nous-mêmes d'ailleurs, en prévision de ce décret. Yverdon peut donc assumer cette charge supplémentaire pour le bien de notre Canton, sans augmenter les impôts.

Notre Municipalité l'a dit de manière claire : Cette interpellation entend soutenir le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et la Municipalité d'Yverdon-les-Bains. Elle entend rappeler aux Yverdonnois et aux autres Vaudois qu'il est nécessaire d'aller vers l'avant et qu'une nouvelle défaite du Canton en votation ne conduirait ce dernier que vers le chaos, un chaos dont nous souffririons tous.

Une fois n'est pas coutume, cette interpellation est signée par une personne de chacune des formations politiques de notre Conseil : les Radicaux, les Libéraux, l'UDF, les Socialistes, ainsi que Solidarité & Ecologie, et vous propose de voter une résolution, ce qui n'est pas très courant non plus.

Je vous donne le texte de cette résolution :

Résolution

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains soutient la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil du canton de Vaud d'améliorer la situation financière du Canton. Convaincu de l'importance d'un canton aux finances saines et de la bonne santé financière de la plupart des communes vaudoises, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains s'oppose au référendum faussement intitulé « référendum des communes » qui demande au peuple de refuser un report de charges minimal du canton sur les communes.

Il soutient en cela la position unanime des grandes villes du canton qui assumeront la plus grande part de ces nouvelles charges, ainsi que la position de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains. Le Conseil communal s'engage, par la voix de son Président, dans le comité de campagne en faveur du décret.

Voilà la résolution que les quatre autres signataires de cette interpellation et moi-même vous demandons d'accepter ce soir.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Conseiller. J'avais prévu d'ouvrir la discussion dans un premier temps sur l'interpellation et ensuite sur la résolution, mais je vais faire d'une pierre deux coups ; donc j'ouvre la discussion et sur l'interpellation et sur la résolution.

Monsieur Yves RICHARD :

Conformément à la décision prise par la section yverdonnoise du parti Radical, réunie en assemblée générale le 11 janvier dernier, le groupe Radical soutient l'interpellation présentée par Monsieur le Conseiller PILLONEL.

En effet, c'est presque à l'unanimité que l'assemblée générale du parti Radical a voté une résolution s'opposant au référendum contre le report de charge de 17 millions par le canton sur les communes, lancé par l'UCV (Union des communes vaudoises) et l'AdCV (Association des communes vaudoises).

Les principaux arguments développés par les Radicaux yverdonnois sont les suivants, je cite :

« Les communes ne peuvent être fortes que si le Canton l'est aussi. Il faut que l'Etat de Vaud retrouve la place qu'il a perdue au sein de la Confédération, à cause de ses difficultés financières, et qu'il soit à nouveau capable d'exercer à Berne l'influence correspondant à son importance. La priorité est donc l'équilibre du budget et des comptes de l'Etat de Vaud en 2007 ».

Par leur résolution parue dans le *24 Heures* du 13 janvier, les Radicaux yverdonnois s'opposent également à une démarche qui sape l'autorité de l'Etat, en dressant les communes contre les ministres et ils estiment que l'action de l'UCV et de l'AdCV mènera à long terme à un taux d'imposition unique, qui avait été refusé par le peuple en votation populaire.

La parole n'est plus demandée et il est passé au vote : **la résolution est acceptée à une forte majorité.**

Monsieur le Président :

Je me verrai donc, d'après la résolution, honoré de m'engager dans le comité de campagne en faveur du décret... est-ce bien cela Monsieur le Conseiller ?

Monsieur Cédric PILLONEL :

Oui, c'est bien cela, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Je vous en remercie !

* * * * *

Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre CHAPUIS (Chiens dangereux-proposition de modification de l'art. 74 du règlement de Police)

Suite aux récents événements au sujet des chiens dit « dangereux » paru dans toutes les presses de la Suisse entière et afin de prévenir un malheureux accident, je propose de modifier l'article 74 du règlement de Police d'Yverdon-les-Bains. En voici la lecture :

Art. 74 : Les propriétaires de chiens doivent les annoncer à la Direction de police dans les 15 jours dès leur acquisition.

Tous les chiens doivent être munis d'un collier permettant l'identification du propriétaire.

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.

La Municipalité détermine les lieux et les locaux dont l'accès est interdit aux chiens et ceux dans lesquels ils doivent être tenus en laisse.

Il est interdit d'introduire des chiens dans le cimetière, sur les marchés et aux bains publics.

Je pense qu'il serait bon de modifier cet article en supprimant la phrase : « A moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui ». Cette action est simple et serait plus sécuritaire pour toute la population de notre Ville.

De plus, la puce électronique d'identification étant obligatoire en Suisse, je propose de le signaler également dans cet article.

Monsieur le Président :

J'ouvre la discussion sur cette motion.

Monsieur Stéphane BALET :

Etant moi-même propriétaire d'un chien que je considère comme étant suffisamment dressé pour ne pas forcément être promené en laisse, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le principe.

Je pense que c'est bien de faire des règlements, mais si finalement il n'y a personne pour les faire appliquer, cela ne sert à pas grand-chose. Si on oblige de tenir les chiens en laisse et que finalement il n'y a pas de contrôle, ni de moyens de faire une pression, je ne vois pas très bien l'intérêt de changer ce règlement.

A mon sens, le règlement actuel, tel qu'il est décrit, est suffisant et je vous incite donc à vous opposer à cette proposition.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

J'avais prévu d'intervenir à la fin de la séance et c'est intitulé : Des soucis....

J'avais commencé mon texte ainsi : J'ai bientôt fini d'aboyer, n'ayez crainte, mais j'aboierai quand même à la fin des questions !

Je parlerai lentement parce que mon chien est devant le poste TV ; il m'écoute et il me regarde !

Que de soucis, que de frais, que d'ennuis quand un chien mord un autre chien, ou que le facteur mord un chien, on a souvent vu le contraire, hélas !

Voici deux histoires, vécues ces derniers jours : Un paisible père de famille promène son chien attaché et hop, un congénère lui saute dessus. Départ chez le vétérinaire, soucis, etc, Aux dernières nouvelles, tout va pour le mieux, pour le chien agressé.

Second cas : Une jeune dame se promène en ville ; un chien en furie veut attaquer son chien tout à fait innocent. La dame en question protège son compagnon à 4 pattes et le chien agresseur de se dire : « Tu protèges ton sac à puces », on verra. Conclusion : cette dame a été mordue et blessée du haut de la nuque jusqu'au bas du dos. Pas drôle du tout ; et les ennuis ont suivi.

Ce qui est grave et surprenant dans ces deux cas, c'est que les personnes propriétaires des chiens ne possèdent pas d'assurance RC ; bonjour les dégâts, les responsabilités et les frais.

Ma question est la suivante à la Municipalité, par la voix de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD, chef du dicastère de la Police et des Sports, donc responsable des chiens :

- A-t-on la garantie que tous les chiens (à quatre pattes) sont déclarés à la direction de Police ?

Il y a quelques années, lors du recensement, les agents demandaient si un chien faisait partie de la tribu.

Le formulaire que doivent remplir les propriétaires comporte un tas de rubriques, mais il en manque une, à mon avis, très importante : Avez-vous une assurance Responsabilité Civile ? Le prospectus je l'ai, l'affiche aussi et on ne parle pas de ça, c'est grave.

On ne peut peut-être pas l'exiger, mais il serait bon qu'au guichet, l'on insiste sur ce sujet et la prévention qu'il faut absolument prévoir. Je suggère aussi que l'on remette un extrait du règlement de Police qui traite des chiens. On y trouverait peut-être qu'il faut les tenir en laisse, qu'ils ne doivent pas souiller les trottoirs et dernier conseil, concluez une RC, un pépin est si vite arrivé.

Souvent, le meilleur ami de l'homme est docile et obéissant, mais que dire de certains maîtres ...

Un petit mémo, mentionnant également les sociétés cynologiques pourrait être adressé aux X propriétaires de chien, qui souvent sont négligents.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Conseiller. On ouvre une petite parenthèse dans le cadre des discussions de la motion et je donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CARRARD, Municipal, pour sa réponse.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je commencerai par remercier Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ pour son raccourci sur la responsabilité entre les chiens et le Municipal, etc.

Par contre, je trouve que c'est une bonne idée de présenter et de soulever cette question de RC. Il est vrai que sur le formulaire présenté au niveau de la Police, il n'est pas précisé si les gens ont une RC et je pense que c'est un élément que l'on pourrait rajouter, de même que de leur donner aussi un conseil et de les inciter à conclure une assurance RC. Ce sont donc des éléments que l'on peut prendre en compte et modifier relativement à court terme.

Pour ce qui est de l'extrait du règlement de Police, on pourrait aussi donner cet exemplaire, pour autant qu'on ne le modifie pas.

Quant à une modification de règlement, je laisse encore le Conseil en débattre, mais c'est clair qu'il ne faudrait pas s'aventurer dans une voie pareille sans avoir bien réfléchi aux tenants et aux aboutissants, et savoir quelles en seraient les

conséquences. Est-ce qu'on aurait les moyens pour faire respecter les nouvelles clauses proposées, est-ce qu'elles seraient justes, pas trop restrictives ? Je pense qu'il faut bien réfléchir avant d'aller vers une modification.

Les éléments de réponses sont :

- Oui, pour les questions et suggestions de Monsieur SCHÜLÉ
- Pour le reste, je laisse le Conseil encore en débattre et ensuite, Monsieur le Syndic pourrait peut-être conclure au niveau de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

J'adresse une petite remarque à Monsieur CARRARD : Si on supprimait tous les articles qui sont difficilement respectés, celui concernant les salissures sur les lieux publics, les trottoirs, parcs et promenades devrait aussi être supprimé, parce que ce n'est pas très respecté non plus.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Je ne voudrais pas donner un os à ronger à tout le monde ce soir, mais je crois qu'il faudrait attendre quelques semaines, voire quelques mois, puisqu'une loi est actuellement en élaboration au Grand Conseil vaudois. A l'allure où cela discute là-bas, je crois que si on s'y met ce soir, on n'est pas sorti de l'auberge, car ils en sont à la cinq ou sixième séance.

L'idée est bonne, on peut éventuellement prendre des mesures, car que je crois qu'il faudra prendre des mesures, parce que maintenant ça suffit, mais ne nous précipitons pas et peut-être pourrait-on donner cette motion à une Commission qui s'inquiétera de savoir ce qui se passe au niveau cantonal, afin que l'on puisse calquer notre règlement sur la loi cantonale.

Monsieur André PERRET :

Je rappelle que la prise en considération d'une motion, c'est son renvoi ou à une commission, ou à la Municipalité et ce n'est pas une décision que l'on va prendre ce soir sur la base d'une simple proposition orale. Le Conseil ne pourra statuer qu'après rapport de la Municipalité. Si la loi change, je pense qu'on peut sans autre renvoyer cette motion à la Municipalité qui, le cas échéant, adaptera le règlement de Police en fonction des éléments de la nouvelle loi qui, semble-t-il, est en train d'être concoctée dans le cadre Grand Conseil. A mon avis, la procédure est relativement classique.

Monsieur le Président :

Merci le Conseiller André PERRET, d'avoir rappelé la procédure du règlement du Conseil.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je rejoins la proposition de mon collègue André PERRET, en précisant encore que, sauf erreur, le règlement de Police a été adopté en 1992, qu'il nécessite probablement un toilettage dans d'autres articles contenus dans ce règlement de Police et qu'il serait peut-être bien de le revoir.

Je propose donc à la Municipalité, lors de l'examen de la proposition de notre collègue, d'examiner s'il n'y aurait pas d'autres objets à corriger dans ce règlement de Police, les mœurs ayant un petit peu évolué depuis 1992.

Monsieur Patrik DURUZ :

J'aimerais juste attirer l'attention de ce Conseil sur le fait qu'on a une nouvelle nomenclature en termes d'interventions ; il y a motion et postulat.

Si nous renvoyons cette motion à la Municipalité, ce n'est pas nécessairement pour « étude et rapport » comme on l'entendait auparavant, mais bel et bien pour exécution. Donc, si on la renvoie telle quelle à la Municipalité, la motion est contraignante. Or, je préférerais voir cette motion transformée en postulat, ce qui donne à la Municipalité la possibilité de vous y répondre, sans nécessairement opérer cette modification du règlement de Police.

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS :

Je pense que dans ce cas-là, il faut la modifier en postulat.

Monsieur le Président :

Très bien ; donc vous proposez de transformer votre motion en postulat.

Il y avait deux propositions, une de renvoi en Commission et une de renvoi directement à la Municipalité.

Puisque Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS propose de la transformer en postulat, je ferai voter uniquement le postulat, mais la discussion est toujours ouverte sur la motion.

Monsieur André PERRET :

J'ai ici le texte qui nous a été transmis, à tous les Conseillers communaux. On nous dit : « *Le postulat demande à la Municipalité de rédiger un rapport sur un thème particulier. Il peut suggérer des mesures à prendre. La motion demande à la Municipalité de présenter une étude ou un préavis sur un sujet donné* ».

J'imagine que si on nous fait un rapport, il y a tout de même une petite étude qui précède le rapport et si on fait étude, on nous la transmet par un préavis, c'est-à-dire un rapport. A mes yeux, même si le postulat est peut-être un tout petit peu moins contraignant, la motion n'oblige encore pas la Municipalité à proposer la modification.

Monsieur le Président :

Effectivement Monsieur le Conseiller, la motion oblige la Municipalité à présenter un rapport ; en revanche, le postulat invite la Municipalité à présenter un rapport. C'est bien cela que vous vouliez soulever.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Ce que vous semblez oublier, Monsieur le Conseiller PERRET, c'est que dans le cadre d'une motion, la Municipalité nous présente un rapport, mais si le rapport ne correspond pas à la motion qui avait été proposée, le Conseil peut voter soit sur le rapport, c'est-à-dire un contreprojet, soit sur le projet. C'est pour cela que c'est quelque chose de beaucoup plus strict que la motion que vous avez connu dans votre jeune âge.

Monsieur le Président :

Le Conseil a pris note des déclarations de Monsieur le Conseil Cédric PILLONEL et je passe la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous avez entendu Monsieur le Conseiller KLAUS qui nous annonce qu'une loi cantonale est à l'étude. On se trouve dans le respect de la hiérarchie des dispositions légales dans ce Canton.

Ensuite de cela, je vous informe – j'ai peut-être déjà eu l'occasion de vous le dire – que le règlement de Police communal est en profonde révision. Monsieur LEVAILLANT a dit que ce règlement datait de 1992. On va donc bien évidemment prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi en gestation devant notre Parlement cantonal. On va également prendre en compte, avec tout le sérieux qui s'impose, cette problématique des chiens. C'est un problème suffisamment important pour le prendre avec sérieux, mais comme nous le disait récemment un spécialiste du dressage en chiens qui n'est autre que notre chef de la Police de proximité, le Capitaine RICHOSZ, dans ce domaine, il ne faut pas se précipiter. Les Valaisans ont fait une erreur en se précipitant et en légiférant.

Je vous invite à donner à la Municipalité le temps d'intégrer cette problématique de la conduite des chiens dans ce futur remaniement du règlement municipal et pour ce faire, je vous invite donc à transformer cette motion en postulat.

Plus personne ne demande la parole et **ce postulat est accepté à une forte majorité.**

Monsieur le Président :

Petit aparté pour dire que visiblement Monsieur le Conseiller Cédric PILLONEL a retrouvé ce qui lui manquait le plus durant sa présidence, à savoir le droit à la parole !

* * * * *

Question de Monsieur Yves-Olivier JACCARD (Aide aux Citrons Masqués)

J'ai déjà reçu une réponse, puisque Monsieur le Syndic, en introduction, a répondu à ma question qui s'intitulait : « Un peu de jus pour éponger les passifs des Citrons masqués »

Je ne peux que remercier le Syndic.

* * * * *

Question de Monsieur Laurent GABELLA (Transparence des comptes des sociétés subsidiées)

Notre Commune soutient, sous forme de subventions ou de cautionnements, des dizaines de sociétés actives dans une foultitude de domaines. Il s'agit le plus souvent d'associations sans but lucratif et de quelques fondations. Certaines d'entre elles figurent nommément dans nos comptes, d'autres sont regroupées sous un terme générique, comme « subside aux diverses sociétés » par exemple.

Le Service des finances, la Municipalité, la Commission des finances, disposent des comptes et budgets de ces organismes. Le Conseiller communal ordinaire, lui, lorsqu'il éprouve le besoin d'obtenir de tels documents, se trouve confronté à des difficultés susceptibles de le transformer rapidement en une sorte de Rouletabille de la fonction publique. Avec un peu de patience et un soupçon d'acharnement, il risque de les obtenir, non sans avoir essuyé au préalable toutes sortes de soupçons au sujet de la nature nauséabonde de sa curiosité.

Je trouve cette situation parfaitement ridicule, inadéquate et dépassée. Ceci d'autant plus que la plupart des sociétés en question, si ce n'est la totalité, ne verrait aucun inconvénient à publier leurs comptes. Au pire, nous aurions droit à quelques effets de dignité froissée accompagnés de la célèbre formule « nous n'avons rien à cacher » ce que, de vous à moi, nous espérons bien. Car que je sache, la Commune d'Yverdon-les-Bains ne finance ni la CIA, ni les activités inavouables de quelque cellule secrète.

Selon moi, celui qui fait appel aux deniers publics doit à ce même public la plus totale transparence.

Voilà qui aurait peut-être évité un monumental crédit pour sauver des crèches en perdition.

Je rappelle ici que ni les Services, ni la Municipalité, ni les Commissions quelles qu'elles soient, ne disposent des fonds, mais que cette responsabilité revient à nous autres, les Conseillers ordinaires, ceux-là mêmes qui ne devraient pas connaître les comptes de ceux qu'ils sont censés financer.

Je voudrais que nous mettions fin à cette absurdité. Les Conseillers disposent tous d'un intranet. Les éléments nécessaires à établir leur opinion devraient pouvoir y figurer simplement ; voilà tout.

Bien entendu, il existe probablement des obstacles juridiques à cette affaire de bon sens. Aussi, je ne demande pas à la Municipalité d'étudier les raisons pour lesquelles « c'est comme ça et pas autrement », mais de nous dire, d'ici une prochaine séance, de quelle manière elle entend procéder pour que les Conseillers ordinaires puissent avoir un accès simple et direct aux documents qui leur sont nécessaires pour fonder leurs décisions ou formuler leurs interventions.

Et je vous remercie d'avance pour votre prochaine réponse.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

En étant beaucoup plus bref que Monsieur le Conseiller, je dirai effectivement que cette question mérite une étude approfondie et que nous y répondrons prochainement.

Monsieur Laurent GABELLA :

Re-merci Monsieur le Syndic !

* * * * *

Question de Madame Marie-Louise HEFTI (Choix des représentants au Parlement des jeunes

Récemment, j'ai appris par la presse que le Parlement des jeunes avait siégé dans cette salle. Cela fait plaisir de savoir que les jeunes s'intéressent à la vie publique et qu'on les prend au sérieux en mettant la salle du Conseil à leur disposition.

Ma curiosité a été titillée : est-ce que la Municipalité pourrait me renseigner sur la manière dont ces représentants de la jeune génération ont été choisis ? L'article de presse susmentionné parlait de représentants élus. Je suppose toutefois que la procédure d'élection est plus légère que celle que nous vivons en ce moment pour le renouvellement du Conseil communal.

Par avance, je remercie la Municipalité de bien vouloir éclairer ma lanterne.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Je vais vous répondre d'une manière assez vague, parce que nous avons émis un règlement du Conseil des jeunes, qui prévoit que les élections se font dans les différents établissements scolaires et dans les différents endroits où se trouvent les jeunes. Donc, chaque établissement scolaire va décider comment il va procéder à la désignation de ses candidats. Cela dépendra des enseignants, cela dépendra des directeurs.

La décision qui a été prise, c'est d'avoir un nombre de représentants égal pour les apprentis en enseignement professionnel, pour les gymnasiens, pour les collégiens, donc les établissements secondaires, et aussi un groupe qui puisse représenter les jeunes qui n'ont peut-être pas d'apprentissage, qui sont dans un SEMO, qui travaillent ou qui sont tout simplement en attente de trouver quelque chose. Le but de cette opération était d'avoir une représentation plus équitable des différentes couches de la population et des différentes provenances des jeunes. Le règlement stipule aussi qu'il n'y a pas forcément besoin d'être domicilié à Yverdon-les-Bains pour être élu au Conseil des jeunes ; il faut avoir « à faire » à Yverdon-les-Bains, par exemple être scolarisé ici, ou être en apprentissage et avoir les cours à Yverdon-les-Bains, être au Gymnase d'Yverdon, qui n'est pas situé sur la commune d'Yverdon-les-Bains.

En ce qui concerne le budget que le Conseil des jeunes a à sa disposition, il est évident que la Municipalité garde un droit de veto, par exemple si les dépenses n'étaient pas faites pour le bien de jeunes, ou hors d'Yverdon-les-Bains. Les jeunes qui font partie du Conseil des jeunes peuvent venir d'une autre commune, mais le but est qu'ils puissent faire quelque chose à Yverdon.

J'espère, avec ces détails, avoir pu répondre à la question de Madame la Conseillère Marie-Louise HEFTI.

Madame Marie-Louise HEFTI :

J'aimerais remercier Madame la Municipale pour ces détails qui sont bien plus amples que ce que j'avais demandé.

* * * * *

Question de Monsieur Gabriele PISU (Brandons 2006 – couverture du déficit)

Je me réfère aux articles parus cette semaine dans le journal *24 Heures*, citant les heurs et malheurs des divers Brandons régionaux.

Dans le premier article du 30 janvier 2006, il est mentionné que l'organisation des Brandons d'Yverdon-les-Bains était dépendante de la prise en charge « *de certains frais de services par la Ville* ».

Le 1^{er} février 2006, l'édition du même journal nous informe qu'une solution était trouvée en accord avec une délégation, composée des 4 membres de droite de la Municipalité, invitée au Centre communal de Cheseaux-Noréaz pour la mise sur pied des Brandons pour le week-end des 18 et 19 mars et que, je cite M. ROSSÉ : « *Nous allons enfin pouvoir signer les contrats* ».

Dans le but d'éviter que les Brandons ne se transforment en court-bouillon pour la 3^{ème} année consécutive, sur quelles bases cette délégation a-t-elle prit sa décision pour accepter de cautionner l'organisation 2006 ? Lors de cette discussion, a-t-il été présenté, entre autres :

- Un budget de fonctionnement détaillé, comprenant par exemple les subsides de la Ville, les frais de services, les cachets des Guggenmusik, les diverses locations de matériel, les recettes des sponsors, ainsi que le prix de l'entrée sous la cantine ?
- Un programme de Fête comprenant un cortège digne de ce nom avec la participation des écoles, des sociétés locales, des citoyennes et citoyens, malgré que le délai pour la confection des chars et costumes me paraisse très court ?

Pour conclure, ma question :

- la Municipalité envisage-t-elle en plus une participation au déficit ?

Parce que je cite l'article de *24 Heures* « *Il n'est plus possible de fonder trop d'espoirs sur les recettes* ».

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous renverrai tout d'abord à la Communication de, sauf erreur juillet 2005, qui vous rappelait la situation liée à l'important déficit de la saison 2005.

Là, il était notamment précisé que la Commission extra-parlementaire allait se dissoudre, sur demande de la Municipalité et que celle-ci avait décidé de se rapprocher de l'Union des sociétés locales d'Yverdon, pour lui demander de reprendre l'organisation de ces Brandons. Un courrier a donc été adressé à cette Union des sociétés locales.

A plusieurs reprises, la Municipalité a clairement manifesté sa volonté de voir cette fête des Brandons se réaliser ; c'est une fête populaire qui est attendue par l'ensemble des habitants d'Yverdon et de la région d'ailleurs.

Le souci bien sûr, c'était de trouver des organisateurs et surtout de maîtriser ce fameux budget. L'USL a donc désigné, sauf erreur, deux sociétés pour fonctionner durant les Brandons ; celles-ci seront légèrement rémunérées. Comme vous le dites très justement, Monsieur le Conseiller, il est vrai qu'à l'approche de l'échéance qui nous avait été annoncée par Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ en décembre dernier, à savoir que la fête était agendée aux 18 et 19 mars prochains, la Municipalité s'est quelque peu inquiétée. Simultanément, elle a reçu une lettre de la société locale du comité des Brandons, qui faisait part de l'état de l'organisation de cette fête, mais qui faisait surtout part de son inquiétude concernant le budget. Cette lettre précise effectivement que le tiers de la subvention communale, qui s'élève à Fr. 30'000.-, correspond à des prestations de la Commune. Ce sont avant tout des frais de nettoyage, des frais d'électricité, des frais de patentes. Ce comité laissait entrevoir dans cette lettre, une demande allant dans le sens d'une négociation avec la Municipalité, pour réduire quelque peu ces factures communales.

Il est vrai que cette lettre était accompagnée d'un budget, qui était relativement difficile à interpréter. C'est là qu'une délégation de la Municipalité a rencontré le Président ROSSÉ, pour obtenir des informations ; c'était mardi dernier. La Municipalité a siégé ce matin et je vous donnerai tout à l'heure les conclusions de ses délibérations.

Effectivement, ce qui est regrettable, c'est que hier, dans la presse, suite à l'intervention d'un informateur certainement bien intentionné, la presse a annoncé une décision que la Municipalité avait prise alors qu'elle siégeait ce matin !

La Municipalité a longuement examiné cette information ce matin et surtout, elle a constaté, suite à cet échange avec le Président ROSSÉ, que le budget était équilibré. Cela est réjouissant, il est vrai que cette fête sera réduite sur deux jours, elle sera concentrée autour du Château. Les nouveaux organisateurs ont effectivement misé sur la prudence.

Il n'en demeure que le Président de cette société locale reste préoccupé par un éventuel déficit, ce qui est tout à son honneur. Il insiste pour que la Municipalité lui donne des garanties.

La décision qui a été prise, c'est de rencontrer une délégation de cette société lundi prochain pour trouver un terrain d'entente quant à l'organisation de cette fête. Il est vrai que cela devient urgent, car des contrats doivent être signés, notamment avec les Guggen, avec certains industriels, certains manèges et l'urgence est maintenant de mise.

Ce qu'il faut constater aussi, c'est que finalement, suite à la dissolution de cette fameuse Commission extraparlamentaire, nous n'avons plus de relais entre la Municipalité et cette société locale. C'est un constat que nous faisons, ce relais manque. Nous devons trouver une solution pour être régulièrement informés et accompagner cette société locale dans l'organisation de cette manifestation.

Je crois que les choses se présentent bien ; la Municipalité souhaite ardemment que cette fête ait lieu et elle aura lieu. Nous réglerons les modalités concernant ces risques de déficit qui sont, comme on l'a dit, liés à la météo et à différents paramètres.

Voilà ce que je souhaitais vous dire au nom de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Monsieur Gabriele PISU :

Il y a un point de ma question auquel vous n'avez été répondu, Monsieur le Syndic, c'est : en cas de déficit, ce qui est peut-être probable, est-ce que la Ville prendra ce déficit à sa charge ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois qu'il faut bien distinguer deux choses. Il y a la notion de subventions, soit Fr. 30'000.-, que la Commune verse de toute façon à cette société des Brandons et il y a la question d'un déficit supplémentaire, qui devrait être éventuellement pris en charge par la Commune et là, on travaille sur la marge de manœuvre qui correspond aux factures que produit la Commune à cette société ; c'est cela qu'on doit encore discuter clairement lundi matin.

Jusqu'à maintenant, la Commune a toujours facturé ses prestations, cela correspond à un travail ; je vous laisse imaginer l'état de la Ville le lendemain des Brandons. Il y a un gros travail de nettoyage et celui-ci est un travail supplémentaire.

Monsieur Gabriele PISU :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

* * * * *

Question de Monsieur Pascal FER (Simplification des démarches administratives - guichet unique)

Tout le monde s'accorde à soutenir les entreprises afin de stimuler la création d'emplois et de les défendre. Un moyen serait de modifier la fiscalité, ce qui en ces temps difficiles sur le plan financier, n'est guère envisageable.

Mais d'un autre côté, le temps c'est de l'argent. Ne serait-il pas possible de faire gagner du temps aux entreprises, comme aux particuliers, en simplifiant les démarches administratives ?

Sur le plan fédéral, le Chef du Département de l'Economie a estimé qu'une telle simplification permettra une économie de près de 900 millions ! Il est clair que sur le plan communal, nous n'obtiendrons jamais de tels résultats, mais des économies sont néanmoins possibles.

La réalisation d'un tel projet n'étant pas une affaire simple, je me contenterai de poser les questions suivantes à la Municipalité, afin qu'elle nous réponde lors d'une prochaine séance :

- Dans quelle mesure est-il possible de simplifier les procédures administratives, voire de créer un guichet unique ?
- Dans quel délai est-il possible de réaliser un tel projet ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il est vrai, Monsieur FER, que les procédures sont extrêmement longues, on le voit notamment lorsqu'une entreprise s'installe par exemple au Parc Scientifique et Technologique de notre Ville.

Suite à une récente question de Monsieur le Conseiller VENIZELOS, j'avais déclaré devant ce Conseil que la Municipalité avait la volonté de regrouper les intérêts du Parc Scientifique et Technologique au sein d'une même entité, qui pourrait être par exemple la société Y-Parc SA. Je crois qu'on a là une piste très intéressante pour mettre en œuvre ce guichet unique que vous prônez, à juste titre, de façon à ce qu'un entrepreneur qui arrive dans notre pays, souvent avec une culture différente, ait finalement devant lui un seul interlocuteur, qui soit en mesure de le renseigner et de l'accompagner dans toutes ses démarches.

Telle est en tout cas une des volontés de la société Y-PARC SA, mais vous avez raison, votre question est plus vaste et je vous remercie de nous donner le temps de préparer une réponse circonstanciée.

Monsieur Pascal FER :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

* * * * *

Question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER (Sécurisation de l'arrêt du bus à la rue des Thermes)

J'ai été approchée par plusieurs personnes au sujet de l'arrêt du bus no 4 qui passe à la rue des Thermes.

Par un concours de circonstances, le bus passe sur le côté opposé de la route sur lequel un arrêt avec abri est aménagé. La conséquence est très dangereuse : les usagers attendent à l'abri l'arrêt officiel et traversent à la dernière minute, à l'arrivée du bus. Comble de danger, la route est inégale, parsemée de nids de poules et la visibilité extrêmement mauvaise. Le risque d'accidents est d'autant plus grand que de nombreux enfants prennent les transports publics à cet endroit.

Enfin, le bus s'arrêtant sur le côté sans trottoir, en monter ou en descendre représente une difficulté majeure pour tout un chacun et surtout pour les personnes âgées qui vivent ainsi un obstacle supplémentaire, et non le moindre, pour pouvoir se déplacer de manière autonome pour joindre le centre-ville où elles doivent inévitablement se rendre pour aller chez le médecin ou à la poste.

Par ailleurs, de manière générale, la circulation piétonnière dans le périmètre est plus intenable et dangereuse depuis la construction de nombreux nouveaux logements ; en effet, les routes sont étroites, les trottoirs inexistant ou d'un seul côté de la chaussée.

Que compte faire notre Municipalité pour sécuriser ce quartier avant qu'un accident irréversible ne se produise ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Madame la Conseillère, par un concours de circonstance, Madame la Municipale Hélène GRAND et votre serviteur ont reçu il y a une dizaine de jours, une délégation de la direction de la société Travys. Nous avons examiné plusieurs choses, notamment une motion de Monsieur le Conseiller FAVRE sur le libre parcours, la « communauté tarifaire » et nous avons également examiné ce problème spécifique que vous soulevez, Madame la Conseillère.

J'ai là sous les yeux une photo qui montre effectivement la dangerosité de cet arrêt de bus et un peu plus bas sur mon document, j'ai une première proposition, faite par la direction de Travys, qui consisterait à faire arrêter le bus 300 mètres plus en avant,

le long de Plaisance, où là nous pourrions aménager un arrêt tout à fait sécurisé. Ce problème est sérieusement à l'étude au sein de la société Travys.

Vous le savez, cette situation existe également à l'Hôpital. Elle résulte du remaniement des horaires dans notre Ville suite à l'introduction de l'horaire de 2005, sauf erreur et en fait, étant membre du Conseil d'administration de Travys, je vais donc veiller personnellement à ce qu'on trouve rapidement une solution pour sécuriser cet arrêt, voire pour déplacer les abribus.

Puisque j'ai la parole, je vous informe qu'on va également trouver une solution définitive pour l'abribus qui est sollicité à l'Hôpital ; il y a là également un problème. On a résolu celui de l'EIVD, mais on butte toujours sur le financement de ces abribus. Jusqu'à maintenant, on avait la possibilité d'obtenir une forte subvention de la Société générale d'affichage qui, en contrepartie des possibilités d'affichage, finançait ces arrêts. Malheureusement, elle a semble-t-il quelques difficultés financières, les affaires vont moins bien et sa générosité s'en ressent.

Madame Suzanne ROETHLISBERGER :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse et je pense que beaucoup de téléspectateurs qui sont à l'écoute ce soir seront ravis, surtout dans le quartier de la rue des Thermes.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Médias dans le Nord vaudois)

Je vais m'accaparer le temps d'*A vous la parole !* puisque cette séquence va peut-être disparaître depuis le prochain Conseil. Du reste, le jeton de présence fait que l'on peut travailler en tout cas jusqu'à 22 heures.

Lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2004, j'ai posé une question à la Municipalité, conformément à l'article 59 du Règlement du Conseil. J'en rappelle ici brièvement le contenu : Il s'agissait de savoir si la Municipalité avait étudié l'opportunité de suppléer au vide qui sera créé par la disparition du quotidien local. Le texte complet a été remis en son temps au Bureau du Conseil.

Il ne m'a été donné aucune réponse, pas même celle qui consistait à renvoyer la réponse à la prochaine séance. Bien que cela ne soit pas formellement mentionné nulle part, il tombe sous le sens que si les membres du Conseil peuvent poser une simple question ou émettre un vœu à l'adresse de la Municipalité, celle-ci a le devoir et l'obligation d'y répondre, ne serait-ce que par déférence envers le législatif et par politesse.

Je me réfère au nouvel article 60 du règlement du Conseil communal en vigueur dès le 1^{er} juillet 2005 qui précise : un membre du Conseil peut adresser une simple question ou émettre un vœu à l'adresse de la Municipalité. Il n'y a pas de votation.

Le 6 décembre 2005, on a pu lire dans *24 Heures* « *La presse régionale a de l'avenir* ». C'était l'écho d'une conférence donnée par M. Isidore RAPOSO, rédacteur en chef régional de *24 Heures*. Et de préciser que le traitement régional de l'information constitue l'avenir le plus sûr. Une belle déclaration et l'on apprend avec plaisir qu'un bi-hebdomadaire régional va voir le jour dans quelques semaines ; enfin une bonne et agréable nouvelle.

Ma question rejoint un peu celle de 2004 :

- La Municipalité va-t-elle participer à cette aventure excitante en publiant régulièrement une chronique dans les colonnes du nouveau journal ? Des pages spéciales de la Ville pourraient peut-être un jour remplacer le prospectus « Bonjour » qui grève le budget communal. Une symbiose est-elle envisageable ? Et peut-être aussi avec le journal culturel ?

Cela ne demande pas une réponse pour ce soir... j'ai le temps d'attendre.

Et je continue en post scriptum... Une première bonne nouvelle est toujours accompagnée d'une seconde. Eh oui, en plus du bi-hebdomadaire, un autre journal va sortir de presse à Yverdon-les-Bains et cela le samedi 11 mars, week-end des élections communales, il s'agit du Bourdon, le journal du carnaval.

Je ne demande pas à la Municipalité si elle a pris langue avec ses rédacteurs, il va de soi que nos édiles y seront certainement en bonne place ; rendez-vous est pris.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je ne raterai pas une occasion de réparer une omission de la Municipalité en présentant à Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ nos excuses pour cette non réponse à votre question de décembre 2004... j'en suis désolé.

Par contre, concernant une éventuelle participation de la Municipalité aux affaires du nouveau bi-hebdomadaire, on pourrait tout à fait imaginer que les avis officiels, par exemple, soient publiés dans ce futur bi-hebdomadaire. Je peux aussi imaginer que tout ce qui a trait à la culture dans cette Ville pourrait aussi être publié dans ce futur bi-hebdomadaire.

Par contre, Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ, le journal BONJOUR restera, car il est fort apprécié de la population.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour son « Bonjour » !

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Encore un recours)

Le 24 janvier, jour de fête en pays de Vaud, on a pu lire dans le journal *24 Heures* que les Verts du Nord vaudois refusent un nouveau Chamard au sud d'Yverdon. Un projet actuellement à l'enquête, mais déjà réalisé, provoque l'ire de la section écologiste. Son but : susciter une réflexion de fond sur la zone des Champs-Lovats.

Ira-t-on vers la fermeture provisoire des magasins ouverts récemment ? La Municipalité, par le responsable d'URBAT, Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD, peut-elle nous informer sur la situation actuelle et l'avenir de cette zone ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La question soulevée par Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ et initialement par le parti des Verts appelle une réponse à divers niveaux, celui de la Police des constructions, celui de l'urbanisme, l'aspect commercial et le problème lié au trafic. Si vous permettez, j'analyserai ces différents aspects.

Tout d'abord au niveau de la Police des constructions, la Municipalité a délivré un permis de construire sur la base des plans qui lui ont été présentés par l'architecte concernant le magasin de la Migros exclusivement.

Par la suite, en se rendant sur place, les responsables d'Urbanisme et Bâtiments ont constaté qu'en plus de ce magasin, quatre autres commerces avaient été aménagés. Elle a immédiatement interpellé l'architecte et lui a demandé de déposer des plans. Ceux-ci ont permis de constater qu'effectivement, en plus du magasin de la Migros, pour lequel un permis avait été délivré, quatre autres magasins étaient réalisés. Ils n'avaient pas été annoncés ; émotion....

Emotion parce qu'on se trouvait à la veille de l'inauguration officielle et annoncée publiquement. La Municipalité s'est trouvée devant un cas de conscience difficile. Ou bien elle refusait le permis de construire et l'autorisation d'ouvrir pour les quatre commerces supplémentaires - et la cérémonie était renvoyée et les commerçants pénalisés - ou bien elle autorisait cette ouverture en prenant le risque que les autres propriétaires installés en Ville se demandent pourquoi ils respectent le règlement, puisque lorsqu'on ne le respecte pas, les autorisations sont tout de même données.

La Municipalité a appliqué un principe juridique qui s'appelle le principe de la proportionnalité. Elle a considéré que le dommage financier qu'elle provoquerait en refusant d'autoriser l'ouverture des quatre commerces, dommage qui créerait des difficultés financières à ces commerçants (un confiseur, un kiosque, une pharmacie, un magasin d'articles de sport) était hors de proportion, ou sans commune mesure avec l'intérêt qu'elle avait, intérêt de principe, à ce que le règlement soit respecté. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a exigé le dépôt des plans, puis elle a délivré une autorisation d'exploiter.

Simultanément, afin qu'aucune prime ne soit accordée à ceux qui se permettent de déroger ou de violer toutes les procédures et toutes les réglementations, elle a dénoncé les promoteurs et l'architecte à la Préfecture, qui a rendu une sanction que l'on peut considérer comme sévère, puisque plusieurs amendes ont été prononcées pour des montants allant de Fr. 1'000.- à Fr. 1'500.-, et mis les frais leur charge. Les contrevenants ont en outre été assujettis au paiement d'une indemnité compensatoire qui permet à l'Etat de se saisir du montant indûment perçu par les propriétaires au niveau des locations, puisque ces loyers ont été payés pour une période où l'autorisation n'avait pas été accordée et que par conséquent, les commerces n'auraient pas dû être ouverts. La totalité de ces amendes, frais et indemnités compensatoires atteint Fr. 20'000.-. C'est donc une sanction non négligeable et il est probablement bon de savoir que, lorsqu'on met l'autorité devant le fait accompli, que l'on viole le règlement, il y a une sanction à la clé.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a estimé qu'il était de son devoir, pas par plaisir, mais pour faire en sorte que la réglementation soit respectée de faire cette dénonciation. Il ne faut pas que les gens qui respectent le règlement soient pas pénalisés, en ce sens qu'ils aient le sentiment qu'ils pourraient aussi ne pas le respecter et qu'il n'y aurait pas de sanction à la clé. Voilà en ce qui concerne la procédure.

Il y a un aspect urbanistique ; la Municipalité n'entend pas favoriser la création, de ce côté de la Ville, d'un secteur comme celui de Chamard à Montagny. En revanche, elle considère qu'il est opportun de donner à la population qui habite de ce côté-là de la Ville, la possibilité d'avoir accès à des commerces de proximité. C'est l'occasion de dire que la Migros qui s'est ouverte n'est pas un supermarché. C'est une Migros que l'on considère comme un magasin de quartier. Le kiosque, la pharmacie, le confiseur, le magasin d'articles de sport, ce sont des petits négoce. On part de l'idée que tous ceux qui sont soucieux du respect des principes écologiques considèrent que c'est une bonne chose que d'avoir ainsi donné la possibilité de réduire le nombre de trajets, puisqu'il n'est plus nécessaire, avec sa voiture, de traverser toute la Ville pour aller en Chamard. En plus de cela, il faut admettre que commercialement, c'est apparemment un succès total et que les responsables de ces magasins sont satisfaits au-delà de ce qu'ils avaient espéré, ce qui signifie que la clientèle ayant répondu, l'on peut dire que l'ouverture de ces magasins correspondait à un besoin.

Ces lieux sont situés dans une zone d'activités selon le plan général d'affectation. Elle autorise les activités tertiaires, les activités de vente en font partie. La règle est

que l'indice d'utilisation du sol ne doit pas dépasser 0,1, ce qui est le cas pour les négoce qui se sont ouverts à cet endroit.

J'ajouterai encore que nul ne pouvait prévoir la faillite de l'entreprise Amysa. La Municipalité n'a pas souhaité que reste à cet endroit une friche industrielle, un bâtiment à l'abandon, susceptible d'être squatté... on a déjà vu cela ! C'est la raison pour laquelle il paraissait intéressant que ces bâtiments puissent trouver une nouvelle vie, plutôt que de se dégrader.

Il y a aussi un aspect commercial. La Migros, je viens de vous le dire, n'est pas un grand supermarché, les petits commerces non plus. Dans ce secteur, l'entreprise Lidl viendra s'installer ; elle a déjà reçu un permis de construire. Pourrait s'y installer, si le permis de construire venait à être délivré, les plans étant actuellement à l'enquête publique, l'entreprise Aldi. Est-il souhaitable que des discounters de cette nature s'installent aux portes de la Ville et fassent ainsi concurrence aux commerçants installés en Ville ? On ne le sait pas ; on a une petite idée, mais dans tous les cas, la Municipalité n'a pas la compétence de s'opposer à l'arrivée de ces discounters. Elle ne peut pas non plus imposer ses vues ou sa vision du commerce local. Elle espère dans tous les cas que le savoir-faire et la qualité des commerçants qui sont installés en Ville leur permettront de prévaloir.

Il y a aussi un aspect de trafic. Lorsque Lidl a sollicité le permis de construire, la Municipalité a demandé au Bureau Transitec d'établir un rapport, pour que l'on connaisse les incidences du point de vue de la circulation, des nuisances, du parage, de tout ce qui a trait au trafic des véhicules. Transitec a déposé un rapport, disant que ces incidences étaient négligeables, dans tous les cas pas significatives. Là-dessus, la Municipalité a aménagé un giratoire provisoire, qui va probablement recevoir un caractère plus définitif, ce qui sera l'occasion de réaliser des aménagements piétonniers et cyclistes, qui actuellement font défaut. Lorsque la Municipalité a constaté qu'en plus de la Migros, il y avait quatre commerces et qu'il va peut-être y en avoir un nouveau, puisque Aldi a mis des plans à l'enquête publique, elle a mandaté à nouveau le Bureau Transitec pour qu'une étude plus complexe soit réalisée. Cette étude, comme le giratoire d'ailleurs, sera réalisée aux frais, non pas seulement de la commune, mais des commerces qui en assument une part importante.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous estimons que la Municipalité a été mise devant le fait accompli. Elle a réagi comme elle pouvait et devait le faire. Nous espérons que nous n'aurons pas à réagir de nouveau dans des circonstances semblables.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD pour son esprit de synthèse. J'aimerais savoir ce que pourrait donner le recours des Verts. Vous avez donné une bonne explication, mais le recours est adressé à qui : au Conseil d'Etat, à la Municipalité ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

A ma connaissance, mais je pense qu'il y a dans la salle des gens qui sont plus compétents que moi pour vous répondre, notamment les auteurs, il s'agit d'une opposition qui sera traitée par la Municipalité. Toute opposition mérite de recevoir une réponse. Reste ensuite à déterminer si, sur la base de cette réponse, un recours pourra être introduit devant le Tribunal administratif. En principe, un parti politique n'a pas qualité pour s'adresser au Tribunal administratif, mais je ne sais pas si les Verts ont pris la précaution de faire en sorte que l'ATE, qui elle a qualité pour recourir, appuie leur démarche. C'est de toute façon de la musique d'avenir ; nous, pour l'instant, on donne des explications sur la façon dont les choses se sont passées et sur la façon dont la Municipalité a réagi.

Lorsqu'une construction est effectuée sans droit, on donne ou refuse l'autorisation d'exploiter, mais dans tous les cas, on donne une mise à l'enquête et l'opposition des Verts intervient dans le cadre d'une mise à l'enquête qu'on a ordonnée et qui devra déboucher sur un permis de construire ou sur un refus.

A première vue, les commerces qui ont été réalisés en plus de la Migros sont parfaitement réglementaires. Ils ont le seul défaut de ne pas avoir été annoncés par l'architecte. On ne pouvait donc pas ordonner la démolition de réalisations apparemment réglementaires et qui n'auraient eu pour seul défaut de ne pas avoir été annoncées. Elles pourraient en effet, si elles étaient démolies, être reconstruites à l'identique quelques semaines plus tard après une mise à l'enquête conforme.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD pour sa réponse.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Espoirs et déboires)

Le chœur des pleureuses peut se lamenter : la Suisse a perdu il y a quelques jours 1200 emplois. Oui, l'aventure Amgen est partie en Irlande et voilà un magnifique auto goal pour l'image de la place économique Suisse. La ville d'Yverdon-les-Bains était aussi sur les rangs.

La Municipalité peut-elle nous renseigner jusqu'à quel niveau les tractations ont été menées, ou si l'on comptait sur les services de l'Etat pour que cette entreprise s'installe sur le site d'Y-Parc ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous aurez peut-être été étonnés de la très faible information qui a été donnée durant les deux ans qu'ont duré les tractations concernant cette affaire.

Ce qu'il faut savoir - je l'ai d'ailleurs déclaré également à la radio - c'est qu'une clause de confidentialité a été demandée à l'Etat de Vaud et par conséquent également à la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Cette affaire a été traitée par un groupe de travail, qui réunissait le Développement économique vaudois et son directeur Monsieur Francis SERMEY, la société Y-PARC SA et votre serviteur. Nous avons effectivement répondu à de nombreuses questions concernant spécialement des aspects techniques liés à ces 30 hectares que convoitait la société Amgen. Elle avait également des demandes extrêmement importantes dans le domaine de la consommation d'eau ; elle aurait consommé le tiers de la consommation totale de la Ville. Elle avait également des besoins dans le domaine des accès, dans le domaine énergétique, en gaz et en électricité.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des responsables de cette entreprise à deux reprises, qui sont même venus ici à l'Hôtel de Ville en catimini, en février 2005 ; il s'agissait des numéros deux de l'entreprise. Ils avaient également demandé expressément de taire leur visite en Suisse.

Ce qu'il faut retenir de cette opération, c'est qu'Yverdon a toujours été présentée comme une Ville qui offrait des possibilités extrêmement intéressantes pour l'implantation d'une ou d'entreprises multiples. On a toujours parlé de la situation d'Yverdon comme étant fort intéressante au niveau de ses communications, au niveau de sa position au cœur de la Romandie, proche des écoles et au centre d'un bassin d'emplois très intéressant.

Finalement, je ne dirai pas une de perdue, dix de retrouvée, mais on va dire entre une et cinq, puisque d'autres entreprises s'intéressent à s'installer sur le Parc, ce qui est extrêmement réjouissant.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse. Yverdon bouge et c'est bien !

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Bagarre Vaud-Fribourg)

J'enchaîne avec la nouvelle attristante du départ de la coupe suisse de robotique outre Sarine, soit à la Haute Ecole spécialisée de Zürich-Winterthur.

La Ville d'Yverdon-les-Bains est amie et surtout jumelée avec la ville de Winterthur, alors vivre en bonne harmonie, c'est aussi reconfortant, mais je relève ce départ pour parler d'une éventuelle arrivée dans le Nord Vaudois. Il s'agit du Centre romand des autoroutes avec la création de nouveaux emplois. Vaud et Fribourg se disputent le centre que la Confédération va créer en Romandie. Il y a de nouveau de la

concurrence entre cantons. Yverdon-les-Bains, au cœur de la Romandie, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Syndic, va-t-elle prendre son bâton de pèlerin pour aller prêcher la bonne nouvelle à Berne ?

Ma question :

- Y a-t-il un espoir de voir s'ériger ce centre chez nous ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous donne quelques informations préalables sur ce dossier. Vous le savez, actuellement, tente de se concrétiser aux niveaux fédéral et cantonal, la RPT. Il s'agit de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et le Canton, sorte d'EtaCom au niveau fédéral.

Parmi les tâches qui sont à traiter dans cette RPT, il y a bien sûr le domaine routier. En clair, les quelque 450 kilomètres d'autoroutes que compte notre pays, seront entretenues, une fois ce réseau achevé, sous la responsabilité de la Confédération. C'est l'Office fédéral des routes à Berne, à Ittigen plus précisément, qui va diriger cette opération de maintenance. Cet Office fédéral des routes va installer cinq filiales dans le pays. La filiale romande pourrait être installée dans le sud du lac de Neuchâtel, je dirais au centre de gravité d'un réseau autoroutier relativement important et puisque nous avons un excellent nœud autoroutier à Yverdon, pourquoi pas à Yverdon-les-Bains.

Nous avons été approchés par le Service cantonal des routes tout récemment, en décembre dernier. Une délégation de la Municipalité a reçu ces Messieurs et dans un délai de moins de 10 jours, la Municipalité a répondu qu'il existait des possibilités fort intéressantes, d'installer à Yverdon cette filiale romande qui devrait recevoir une trentaine de personnes de professions qualifiées, nombre qui pourrait même passer jusqu'à 50 personnes. On situe l'échéance à 2008-2009 et il y a finalement une condition essentielle, c'est que cette réorganisation de la RPT concernant les routes est du ressort des Chambres fédérales. Ces discussions auront lieu en automne prochain. Il est donc très possible que cette affaire n'aboutisse pas et que l'on enterre le projet ; sinon, effectivement, le Canton de Vaud dispose d'un délégué aux Chambres fédérales, qui fait du lobbysme auprès des parlementaires fédéraux.

Ce délégué cantonal va donc prendre en charge ce dossier et il est évident que la Municipalité prendra langue avec lui pour travailler de concert et convaincre le directeur de l'Office fédéral des routes que seule la ville d'Yverdon-les-Bains répond à cette définition du sud du lac de Neuchâtel.

On y veille donc attentivement et on ne manquera pas de vous renseigner sur l'avancement de ce dossier.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Les feux de la rampe vont s'éteindre, merci Monsieur le Syndic pour vos réponses précises. C'est un bon début d'année, vous avez été mis à l'épreuve et j'ai terminé pour aujourd'hui.

* * * * *

Monsieur le Président :

La discussion est toutefois toujours au point 10 de notre ordre du jour.

Monsieur Olivier MAIBACH :

Je voudrais juste revenir sur l'intervention de tout à l'heure de Monsieur SCHÜLÉ concernant l'ouverture de la nouvelle Migros et j'aimerais émettre un vœu à la Municipalité. Lorsque viendra s'installer Lidl et éventuellement Aldi, c'est qu'on fasse les transformations et l'aménagement des routes, chemins piétons et vélos avant l'ouverture de ces commerces.

C'est toujours dommageable et cela crée des problèmes, lorsqu'on déguste les petits fours à la Migros et qu'on finit le giratoire provisoire. Ce serait bien d'anticiper un peu les aménagements routiers et piétons dans ce quartier à la route de Lausanne ; ce serait bénéfique pour tout le monde. Par avance merci.

Monsieur le Président :

Plus aucune intervention n'étant visiblement demandée de la part des Conseillers, je me tourne vers la Municipalité pour savoir si elle a des réponses à apporter au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD (Eaux boueuses se déversant dans la Thièle - Réponse au message d'un citoyen reçu ce jour)

J'ai reçu cet après-midi un message qui était adressé au Conseil communal et c'est la raison pour laquelle j'en parle ce soir. Comme j'ai été mis en copie, je vous donne en partie le message qu'un citoyen m'a envoyé.

« Je suis scandalisé d'avoir vu au matin du 2 février 2006, vers 10h, à la rue Curtil-Maillet, un de vos camions citerne orange d'épuration des eaux vidanger en plein dans la Thièle. Et les eaux se déversant dans cette rivière étaient bien boueuses et moussues. Je croyais qu'il y avait plus de délicatesse environnementale dans votre cité, et que de telles opérations pouvaient se faire à la station d'épuration ».

Je vous passe le reste de l'intervention du citoyen et je vous donne la réponse de notre Service.

Les travaux en cours sur les collecteurs de concentration de notre Commune sont réalisés par notre Service des Travaux qui travaille actuellement dans le Buron et une entreprise privée qui réalise les curages dans les collecteurs sous la Thièle.

Depuis le début de la semaine, l'entreprise de curage est positionnée sur le pont de Curtil-Maillet. Cette entreprise est équipée d'un camion recycleur, j'insiste sur le terme « recycleur » et pas « hydrocureur » qui filtre l'eau de curage en retenant les particules supérieures à 200 microns.

Le surplus d'eau filtré, récolté dans la dernière passe de curage est exceptionnellement rejeté dans les eaux de surface ; cette situation se produit quand le camion est plein, que le retour à la buse n'est pas encore terminé et le collecteur aval inaccessible. C'est assez technique, mais c'est exactement cela qui se passe.

Effectivement, il reste un peu de couleur à l'eau, elle est également mousseuse, ceci est dû à l'émulsion générée par le système vacuum. Cette procédure, je le rappelle, est exceptionnelle.

Dans tous les cas, les eaux de curage de nos collecteurs sont traitées à la STEP, en conformité avec les exigences légales.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Municipal. Il s'agissait effectivement du courrier électronique que j'ai mentionné dans les communications de votre serviteur, courriel émanant de Monsieur Jean SCHMIDELY.

Je remercie Monsieur le Municipal d'avoir répondu aussi rapidement.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ?

* * * * *

Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur le Conseiller communal TROYON (Loi sur les participations).

J'aimerais apporter une réponse à la question que Monsieur le Conseiller TROYON a déposée le 7 juillet 2005. Il avait interpellé la Municipalité sur les incidences pour notre Commune et son budget à venir de l'entrée en vigueur de la loi sur les participations.

La Municipalité a tardé à vous répondre, étant donné qu'une votation a eu lieu le 27 novembre dernier sur ce point. Je suis donc maintenant en mesure de vous donner la position municipale.

Le 17 mai 2005, le Grand Conseil a adopté une loi sur les participations. Cette loi s'appliquera aux participations de l'Etat à des personnes morales et, dans une moindre mesure, aux participations des communes à des personnes morales. Les dispositions de la loi prescrivent de manière plus systématique et régularisent ce qui se pratiquait jusqu'ici de manière empirique. Des contacts réguliers auront lieu entre la Municipalité et ses représentants dans des personnes morales, dont la mission sera également précisée.

Au niveau de notre Commune, il incombera à la nouvelle réglementation en cours d'étude, je pense aux règlements du Conseil communal et de la Municipalité, de préciser, dans la mesure du nécessaire, l'organisation des participations communales, notamment en ce qui concerne la manière dont le représentant de la Commune fait rapport à la Municipalité, en vue du rapport qu'elle adresse elle-même à la Commission de gestion et à la Commission des finances qui, à leur tour, renseigneront votre Conseil.

Il n'y aura pas d'incidences majeures sur les finances communales et les prévisions budgétaires. Tout au plus faudra-t-il s'attendre, vraisemblablement, à un désengagement de la Commune de toutes les associations dont les comptes ne sont pas contrôlés par un réviseur externe agréé et des sociétés commerciales dont la Commune avait acquis une petite part d'actions pour se tenir au courant de l'évolution de leurs affaires. La lourdeur de la procédure instituée par la nouvelle législation pourra amener la Municipalité à reconsidérer la participation de la Commune. Une application nuancée et sensée de la nouvelle législation devrait toutefois éviter ces conséquences. Une application proportionnée à l'importance de la participation communale devrait éviter un formalisme excessif là où la participation de la Commune n'est qu'une participation à des fins de simple information, pour réserver la bonne application du nouveau système là où la Commune a de réels intérêts à faire valoir.

Concrètement, la situation ne sera pas bouleversée par rapport à ce qui se pratique actuellement. Tout au plus notera-t-on une inflation paperassière avec l'établissement systématique de rapports, une augmentation des jetons de présence et vacations diverses. Il ne s'agira toutefois pas de montants pharaoniques bouleversant l'équilibre des finances communales.

Il est cependant prématuré de tirer des conclusions définitives puisque, sauf erreur de ma part, la loi adoptée par le Grand Conseil n'a pas encore été promulguée et publiée ; elle devrait l'être suite aux votations du 27 novembre dernier. Il sera possible de cerner le manière plus précise ses diverses incidences lorsque cela sera fait.

Voilà ce que je souhaitais vous dire à ce sujet.

* * * * *

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic. Si plus personne ne demande la parole, je clos la discussion. Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun pour sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Pour autant qu'il y ait suffisamment de matière, je vous donne rendez-vous le jeudi 9 mars 2006.

Il est 22h15 et je lève cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 février 2006

	Pages
1. Appel	1
<i>Discours de Monsieur le Président</i>	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2005	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2005	3
4. Communications du Président.....	3
5. Communications de la Municipalité	7
6. Préavis no 01/06 concernant 17 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : Shkumbim BERISHA, Hasaneta HASANOVIC, Malsore HOXHAJ, Mira JOKSOVIC, Aleksandra JOVIC, Shimo JURKIC, Ivana KNEZEVIC, Marijana KNEZEVIC, Slavko MARKOVIC, Aldin MURATOVIC, Medina OMEROVIC, Ragi RAVEENDRAN, Thenuga RAVEENDRAN, Sabahudin SABIC, Zaklina STANKOVIC-MILENKOVIC, Nisanthi THANGARAJAH, Thanusha THANGARAJAH (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice)	8
7. Préavis no 47/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 82'000.- pour procéder au réaménagement et à l'agrandissement des locaux dévolus au Contrôle des habitants, à la rue du Valentin (Monsieur Guy ANGELOZ, rapporteur).....	12
8. Election de la Commission de gestion pour la période de janvier à juin 2006 ...	14
9. <i>A vous la parole !</i> une demi-heure de démocratie participative.	16
10. Propositions individuelles et interpellations	19
<i>Interpellation de Monsieur Cédric PILLONEL (Référendum Union des communes vaudoises)</i>	19
<i>Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre CHAPUIS (Chiens dangereux-proposition de modification de l'art. 74 du règlement de Police)</i>	22
<i>Question de Monsieur Yves-Olivier JACCARD (Aide aux Citrons Masqués)</i>	28

<i>Question de Monsieur Laurent GABELLA (Transparence des comptes des sociétés subsidiées).....</i>	<i>28</i>
<i>Question de Madame Marie-Louise HEFTI (Choix des représentants au Parlement des jeunes).....</i>	<i>29</i>
<i>Question de Monsieur Gabriele PISU (Brandons 2006 – couverture du déficit) ...</i>	<i>31</i>
<i>Question de Monsieur Pascal FER (Simplification des démarches administratives - guichet unique)</i>	<i>34</i>
<i>Question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER (Sécurisation de l'arrêt du bus à la rue des Thermes)</i>	<i>35</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Médias dans le Nord vaudois)....</i>	<i>36</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Encore un recours)</i>	<i>38</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Espoirs et déboires).....</i>	<i>41</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Bagarre Vaud-Fribourg).....</i>	<i>42</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD (Eaux boueuses se déversant dans la Thièle - Réponse au message d'un citoyen reçu ce jour)</i>	<i>44</i>
<i>Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur le Conseiller communal TROYON (Loi sur les participations).</i>	<i>46</i>

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site
(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions, archives des décisions)